



22 novembre 2012

Consultation nationale sur l'éducation artistique et culturelle « pour un accès de tous les jeunes à l'art et à la culture »

**Contribution de l'Association des archivistes français :  
la mobilisation des archives pour l'accès des jeunes à la culture.**

### Présentation de l'Association des archivistes français

Fondée en 1904, l'Association des archivistes français regroupe plus de 1600 adhérents, professionnels des archives du secteur public comme du secteur privé.

Elle œuvre activement pour la reconnaissance et le développement du métier en publant des ouvrages, une revue et un bulletin, essentiellement dédiés aux professionnels et à tous ceux qui s'intéressent, directement ou indirectement, aux archives et à la profession d'archiviste et en proposant aux archivistes de nombreuses formations (12000 stagiaires accueillis depuis 1984).

L'organisation d'événements de différentes envergures (comme le forum des archivistes, regroupant toutes les sections et commissions, à Angers, du 20 au 22 mars 2013) lui permet également de favoriser les liens professionnels et d'animer un réseau dense d'archivistes.

Nous ne traiterons ici principalement que de l'éducation artistique et culturelle pour le secteur public, même si ce chantier peut également avoir du sens pour des services d'archives privés, associatifs ou d'entreprise.

### Les services d'archives et l'action éducative et culturelle : état de la question

Actuellement le réseau des services publics d'archives est constitué de 101 services départementaux, 760 services communaux et intercommunaux, 26 services régionaux et 3 services nationaux, sans compter les services de l'administration déconcentrée de l'État ou des établissements publics, soit un peu plus de 5 000 personnes.

En 2010, ces services ont accueilli 1 813 426 personnes sur des activités culturelles et éducatives, que ce soit des scolaires, des visiteurs d'exposition ou d'autres types de publics. Ainsi, les Archives départementales ont organisé 520 expositions qui ont accueilli 71 379 scolaires (sur 280 000 visiteurs). Les Archives communales ont réalisé 300 expositions avec 165 000 visiteurs dont 23 120 scolaires. En 2010, 52 départements et 42 communes ont réalisé des expositions virtuelles.

Le premier service éducatif dans un service d'archives fut créé dès 1951 aux Archives nationales. La décentralisation a renforcé leur création et leurs activités puisque, à l'obligation de conservation, la loi de juillet 1983 (n°83-663) ajoute celle de « mise en valeur » ; d'où les activités éducatives et culturelles en direction du jeune public.

Trois objectifs majeurs pour ces services :

- Faciliter l'accès aux biens culturels
- Faciliter la compréhension en délivrant un savoir
- Procurer le plaisir de la découverte

L'évolution des politiques publiques des archives et des publics ont fait évoluer la notion de services éducatifs jusqu'à les associer à des structures plus larges comme « service des publics » ou « service éducatif et culturel ».

Les moyens humains se sont diversifiés, passant parfois de l'unique professeur aux médiateurs culturels tout comme les moyens matériels avec des champs d'interventions élargis grâce aux partenariats

extérieurs. Il est ainsi possible de travailler avec des structures comme les Maisons des jeunes ou des Foyers de personnes handicapées qui peuvent être associés à un projet et même participer à la scénographie ou travailler sur un prolongement d'exposition en lien avec des artistes, des photographes.

Le panel d'ateliers pédagogiques est très étendu et il peut s'adresser à des publics très différents, de la maternelle au lycée. Il peut passer par l'histoire et tous les thèmes qui y sont liés (blason, affaire Dreyfus, calligraphie, etc.), mais aussi s'intéresser aux archives mêmes et à l'éducation civique des jeunes (en quoi me concernent les archives comme individu, comme citoyen ?) ou à un métier et s'insérer dans des parcours d'orientation en 3<sup>ème</sup> ou au lycée (être archiviste, photographe, restaurateur, etc.).

Cette évolution n'est malheureusement pas uniforme sur l'ensemble du territoire (cf. infra) et les actions en dehors du temps scolaire sont encore peu développées. Il faudrait aussi évoquer ce qui peut être fait pour les jeunes hors scolaires, comme ce que font les Archives municipales de Marseille avec le SAMU social et l'unité éducative en milieu ouvert (jeunes délinquants à qui on essaie de faire réfléchir, à partir d'archives, à ce qu'ils ont fait et comment sortir d'une spirale infernale).

### ***L'archive, les archives***

Les archives ne sont pas des œuvres au même titre qu'une peinture ou une sculpture, même si certains documents peuvent susciter une émotion ou une admiration esthétique. Le contact physique avec l'original peut être un ressort éducatif et l'éducation au regard est donc un élément primordial pour les services d'archives. La pédagogie documentaire est d'autant plus importante dans une période de développement de la société de l'information, où l'immédiateté et l'abondance règnent sans grand partage sur Internet.

Chaque document, quelque soit son support (papier ou électronique), peut devenir une trace d'histoire et de mémoire ; chaque citoyen, et donc chaque jeune, peut en être acteur et créateur, à travers son parcours personnel, familial, collectif... Le document d'archives est un bien culturel auquel on peut assez facilement s'identifier.

L'accès aux archives est bloqué par de nombreux obstacles : ignorance de son existence, complexité des accès, difficulté de compréhension de la langue et de la graphie, fragilité des objets, etc.

### ***Archives et histoire, mais pas seulement !***

Dépositaires des sources historiques, les Archives ont toujours été liées à l'histoire et donc à son enseignement. Les services éducatifs paraissent par conséquent « logiques » aux archivistes. Ce réflexe d'association entre archives et enseignement de l'histoire ne doit pas faire oublier que toutes les matières peuvent être abordées grâce aux archives. Il est possible de traiter de littérature, de sciences, de géographie, de cuisine ou même de carrosserie grâce aux archives, à leurs fonds et aux activités associées. Ainsi les Archives départementales des Landes ont travaillé avec un lycée agricole sur l'évolution du territoire grâce à l'exposition « Objectif paysage » pour aboutir à une réalisation numérique (<http://monumerique.aquitaine.fr/2010-2011/lpaorthez/>). Ce même résultat a été obtenu par le travail mené entre les Archives municipales de Bordeaux et un lycée hôtelier, avec une seconde Bac Pro Pâtisserie, sur le thème « Traite, esclavage et abolitions » avec la création de personnages en chocolat destinés à animer un site Internet (<http://monumerique.aquitaine.fr/2010-2011/biarritzatlantique/>).

L'adaptation de l'offre éducative aux programmes scolaires est une question qui se pose pour les services d'archives. Ces derniers changent, les moyens des services d'archives ne le permettent pas toujours et les services oublient alors leur rôle d'« inciteur de curiosité ». La question ne se pose pas d'ailleurs pour les musées qui privilégient la découverte et non la simple illustration d'un savoir académique. L'enjeu est également de s'ouvrir à d'autres disciplines que l'histoire.

Les Archives de la Ville et de la Communauté urbaine de Strasbourg organisent, par exemple, des ateliers en latin, en allemand pour les classes bilingues, voire en anglais.

### **Archives et citoyenneté**

Du fait de leur origine organiquement liée à l'exercice du pouvoir, les archives qui en émanent représentent la trace de l'action politique et donc constituent les supports privilégiés de l'**éducation à la citoyenneté**.

Favoriser l'accès aux archives, concrètement et intellectuellement, c'est fournir des ressources pour que l'enfant ou le jeune puisse s'approprier son histoire, se "situer au monde" et construire son identité ou ses appartenances qui peuvent être multiples. La démarche éducative dans ce sens peut très naturellement se fonder sur la réciprocité de la relation : archives personnelles et mémoire familiale de l'enfant confrontées aux traces laissées par les institutions républicaines.

Des services d'archives peuvent ainsi aisément imaginer de mettre en scène avec des élèves une séance de conseil municipal à partir de la convocation, de l'ordre du jour et du compte-rendu. Les nouvelles technologies et l'enregistrement des séances facilitant de plus en plus ce type d'initiatives. Autre exemple : les Archives municipales de Béthune ont profité d'un échange avec des élèves venant de la République démocratique du Congo pour faire rejouer une remise de la Légion d'honneur en 1919 par le Président de la République de l'époque au maire de la ville.

### **Archives et vie professionnelle**

Il est plus difficile de s'adresser aux élèves de lycée car les heures sont comptées pour la préparation du baccalauréat mais il faut également prendre en compte que certains partenariats peuvent aider ces élèves dans leurs études et même **favoriser leur insertion professionnelle**. Ainsi, dans les Landes, des partenariats ont été signés entre les Archives départementales et un CAP Carrosserie ou une licence pro de Design pour au final contribuer à l'organisation d'une exposition mais en suivant pas à pas le projet : les élèves sont ainsi sensibilisés aux thèmes tout en ajoutant une ligne d'expérience sur leur futur CV.

Même si nous n'avons pas encore de "baccalauréat en gestion de l'information" comme au Canada, la formation professionnelle initiale au(x) métier(s) d'archiviste répond directement à ces préoccupations, comme nous le faisons avec l'APSV (Association de promotion du site de La Villette) et d'autres partenaires (notamment des services d'archives d'entreprise) pour former au métier d'assistant-archiviste des jeunes, notamment en échec scolaire.

### **Quelques préconisations**

Au vu de ces longues années de pratique et du cadre de réflexion proposé, plusieurs propositions sont à discuter, sur le plan des moyens, mais aussi sur le plan de la méthode.

#### **Des moyens humains et financiers.**

Les rectorats sont contraints d'arbitrer l'affectation des enseignants avec des moyens allant en diminuant et les archives sont souvent moins visibles que les musées ou les bibliothèques. Aucun dispositif réglementaire ne soutient ce fonctionnement.

En 2003, près de 80 % des Archives départementales avaient des professeurs à décharge et seulement 5 services d'archives municipales : l'inégalité est flagrante. Les partenariats sont importants, en premier lieu pour les services d'archives vers les institutions culturelles locales (bibliothèques, musées, service départemental de l'architecture et du patrimoine, service de l'inventaire, de l'archéologie, théâtres, châteaux, etc.). Les partenariats les plus féconds sont souvent ceux passés avec les associations généalogiques et les sociétés savantes.

En revanche, malgré les mises à disposition, les liens avec l'Éducation nationale sont plus ténus ; peu de services d'archives départementales ont signé des partenariats avec les IUFM ; il conviendrait par ailleurs de ne pas oublier la sensibilisation des enseignants au monde des archives dans la future réorganisation de leur formation. Les relations avec l'enseignement professionnel, les IUT, les écoles d'art, etc. sont encore très rares.

Quelques beaux exemples existent pourtant : ainsi les Archives nationales ont mis en place un partenariat avec le GRETA de la mode de Paris qui a réalisé les costumes à partir des archives pour l'atelier-conte « Bal chez la princesse » destiné aux enfants à partir de la maternelle.

La grande inégalité de l'attribution des moyens humains (notamment sous forme d'heures de décharge) sur le plan territorial serait à corriger afin que la tendance des enseignants motivés travaillant sur leur temps libre soit réduite. Mais, au-delà de la correction budgétaire, forcément réduite en phase de

budget contraint, et au vu des grands besoins aux échelons les plus bas, une des mesures les plus importantes serait d'accroître la reconnaissance institutionnelle de l'engagement des enseignants dans de tels projets.

Il existe une autre inégalité majeure dans l'effectif alloué par les collectivités au sein des services d'archives pour l'accueil des scolaires. Rares sont les collectivités territoriales qui ont un-e archiviste affecté-e à plein temps à cette mission : en général, seules les grandes villes et les Archives départementales peuvent allouer autant de ressources humaines au service éducatif, alors que les territoires des communes petites et moyennes sont très demandeurs n'ayant pas une offre culturelle pléthorique (ce qui peut occasionner, tout de même, de belles activités éducatives grâce à la bonne volonté de l'archiviste, comme au Val d'argent).

Le nouveau chantier à venir du hors temps scolaire est à mener dans le même état d'esprit.

### ***Des inégalités territoriales***

Les services d'archives doivent avoir la possibilité de s'inscrire durablement dans l'espace, la constitution de réseaux relationnels passe par la géographie, par la présence sur les lieux « qui bougent » : expositions, conférences, formations, concert, ateliers, etc.

- Faire connaître et reconnaître le bâtiment, et ainsi travailler avec les structures voisines : ainsi la CCI des Landes est voisine des Archives départementales et des partenariats ont été noués grâce à cela, de nombreux services municipaux travaillent sur la mémoire orale des quartiers et cela peut aboutir à des réalisations numériques telles que celle pilotée par les Archives municipales de Saint-Denis : <http://www.copainsdebanlieue.com/gene.html>
- Aller à la rencontre des publics avec des Archivobus (les Archives départementales des Bouches-du-Rhône sont dotés d'un « semi des archives » qui se rend près des écoles mais aussi sur les marchés, aux fêtes locales, etc.) ou des événements itinérants. Les expositions le sont souvent mais on peut développer également des lectures d'archives, surtout dans les départements ruraux (comme par exemple dans les Alpes de Haute-Provence où les lectures par des comédiens ont lieu à la mairie, dans les écoles, dans les cafés, sur la place du village). Ces actions sont un moyen sensible et vivant d'attirer vers les documents d'archives un public au départ non réceptif.
- Contourner les problèmes d'accès et d'accueil des publics en s'appropriant le bâtiment autrement. Le numérique peut alors être utilisé pour découvrir des documents, explorer le service en vidéo, etc. Il est important que les services d'archives aient les moyens de s'insérer dans des dispositifs existants mais pour lesquels ils ne sont parfois pas attendus comme Lire en fête ou la fête de la musique.

Cette question des temps forts, tels les Journées du patrimoine, est à traiter, en évitant l'essoufflement et la routine. Les expériences de lectures d'archives sont à développer avec des troupes de théâtre pour aller au-delà du public scolaire.

La question des inégalités territoriales<sup>1</sup> entre les différents échelons des services publics d'archives (cf. supra) est aussi à traiter par la mise en place de contrats régionaux/appels à projets rééquilibrant les moyens entre ces différents échelons. Si l'existence d'un cadre est souhaitable (mis en place par les DRAC ou les conseils régionaux ?), il faut veiller à sa souplesse.

Reste à voir comment et par qui peuvent être capitaliser toutes ces expériences, au-delà de simples blogs informels, notamment sur le plan départemental et/ou national.

Enfin, le numérique offre de nouvelles possibilités mais il entraîne des questions : comment faire accéder les publics les plus jeunes au patrimoine numérisé ? La médiation n'est plus la même, l'objet virtuel entraîne d'autres besoins en terme de compréhension, de contextualisation. L'adaptation au numérique demande des moyens supplémentaires qu'elle soit tournée vers les enseignants et formateurs ou directement vers les jeunes.

---

<sup>1</sup> L'AAF a fait, avec l'IABD (Interassociation Archives Bibliothèques Documentation), un certain nombre de propositions dans le cadre de la consultation du Sénat sur la démocratie territoriale.